

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 59

Objet : Convention
pluriannuelle d'objectifs avec
l'association Atelier de
Musiques Improvisées (AMI)
2022-2024

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FLAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

| | |
|--------------------|-------------------|
| AUZET Éric | FLORES Sylvain |
| BALIQUE François | GRAVIERE Remy |
| BASSET Françoise | ISOARD Christian |
| BAUDOU Marie Anne | MAGAUD Marie José |
| BONDIL Marc | POSTEL Chrystelle |
| BOURIAC Jean Marie | REBOUL Childéric |
| CROZALS Florent | SEVENIER Jean |

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2021

Application agréée E-Jury.com

98_DE-004-20067437-20210630-59_30062021

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « définition et mise en œuvre d'une politique communautaire culturelle et sportive, complémentaire aux politiques communales »

Par délibération du 5 avril 2018, le conseil communautaire a décidé de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association L'Atelier de Musiques Improvisées (AMI). Cette convention prend fin au 31 décembre 2021.

L'Atelier de Musiques Improvisées (AMI) est né et s'est développé en 1990 à Château Arnoux. L'AMI a su, dès sa création, s'imposer comme une structure exemplaire aux multiples vocations musicales.

L'AMI qui a maintenant presque 30 ans d'existence est avant tout un lieu de création musicale d'envergure internationale qui favorise l'échange et la rencontre, entremêlant projets musicaux, accueil à résidence d'artistes, et production de CDs grâce au studio installé dans ses locaux (ECS Studio).

Des ateliers de pratique collective conviviaux réunissent aussi de nombreux musiciens de la région autour des standards du jazz, quelques fois dans le mois, créant une dynamique associative unique.

Provence Alpes Agglomération a apporté son soutien à l'association dès 2017, prenant ainsi la suite de la Communauté de Communes de la Moyenne Durance.

Dans le cadre de sa politique culturelle, Provence Alpes Agglomération entend renouveler son soutien à cette association. Le montant de la subvention accordée serait de 21 000 € par année.

Afin de formaliser ce soutien, il est proposé de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet culturel et associatif pour une durée de 3 ans, pour les années 2022, 2023, 2024.

Il vous sera proposé :

- D'approuver le projet de convention d'objectif avec l'AMI, tel que joint en annexe
- De dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2022 et suivants
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

